

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 511**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Alliages moulés en moules permanents

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative de la Métallurgie	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

223 Métallurgie (y.c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Alliages moulés en moules permanents réalise des pièces métalliques moulées selon des techniques de moulage en moules permanents (en coquilles, par gravité, sous pression)... Pour cela, il : - Prépare son poste de travail : repère les matières premières et leurs conditions d'utilisation, installe, conformément au plan fourni, les outillages de mise en forme des matériaux (assemblage des éléments de la coquille, mise en place des noyaux, par exemple) ainsi que les périphériques, outils et accessoires;

- Règle les outillages et l'ensemble des équipements, affiche les paramètres de travail et met en route le procédé;
- S'assure du fonctionnement des dispositifs de sécurité;
- Assure la fabrication demandée en veillant à sa conformité au cahier des charges : coule l'alliage liquide dans le moule, extrait la pièce brute après refroidissement, effectue les opérations de contrôle et de parachèvement;
- Prévoit la continuité des fabrications : s'assure de la disponibilité des matières d'œuvre, prépare les outillages, organise l'évacuation des produits, transmet les consignes en cas de changement d'intervenant...
- Signale, tout au long du processus, les anomalies éventuelles (dysfonctionnements, défauts sur les produits ou les outillages...);
- Démonte et range les périphériques, outils et accessoires ;
- Dépose les outillages, les prépare en vue de leur stockage ;
- Assure l'entretien préventif des outillages et des machines de production.

Le titulaire du CAP Alliages moulés sur modèles est capable de : - Mettre en service et conduire des systèmes automatisés;

- Décoder et exploiter les instructions indispensables à la fabrication;
- Consigner et transmettre, par écrit et oralement, les informations liées à la production;
- Mettre en route un procédé et arrêter méthodiquement une fabrication;
- Veiller au respect des consignes d'hygiène et à la sécurité ds hommes, des biens et de l'environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Fonderies de métaux ferreux ou non ferreux, indépendantes ou intégrées à des entreprises plus importantes, produisant en série et parfois à l'unité selon les techniques de moulage en moules permanents.

Le titulaire du CAP Alliages moulés en moules permanents est un ouvrier qualifié.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2907 : Conduite d'installation de production des métaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Les unités composant le diplôme sont les suivantes : - Communication technique
- Mise en oeuvre
 - Expression française
 - Mathématiques - sciences physiques
 - Vie sociale et professionnelle
 - Éducation physique et sportive.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 août 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Alliages moulés sur modèles (J.O. du 14 août 1991)
Dernière session en 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr/outils-doc/>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :